

LE VIVIER – 2026

Dispositif d'accompagnement pour la création artistique contemporaine incluant les technologies numériques

Date d'ouverture de l'appel à projets : 25 novembre 2025 à 12h

Date limite de dépôt des candidatures : 26 décembre 2025, étendu au 6 janvier 2026 à minuit

Workshop Collectif : 24 au 26 février 2026, au Pôle Pixel – Villeurbanne

Résidence Collective : 12 au 23 mai 2026, à La Chartreuse / CNES – Villeneuve-Lès-Avignon

PRÉSENTATION

LE VIVIER – 2026 est un dispositif d'accompagnement à la conception et à l'écriture de projets de création artistique incluant les technologies numériques dans leurs dramaturgies.

LE VIVIER - 2026 propose d'accompagner des artistes provenant de tous les champs de la création contemporaine ou des industries culturelles et créatives (ICC) autour d'un de leurs projets en cours de conception et d'écriture, en vue d'une réalisation effective.

Les projets doivent s'inscrire dans une approche dite hybride, au sens où seront reliés les mondes « physiques » et « numériques », en utilisant des technologies numériques comme éléments constitutifs de la dramaturgie proposée au public.

LE VIVIER - 2026 est organisé conjointement par la Compagnie HAUT ET COURT et l'agence d'ingénierie culturelle NICORO-SAN,

LE VIVIER – 2026 est réalisé en collaboration avec **Pôle PIXEL**, en tant que **Pôle Ressource Régional pour la création en environnement numérique** qui bénéficie de du soutien du ministère de la Culture (DGCA et DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Métropole de Lyon et de la Ville de Villeurbanne.

LE VIVIER – 2026 est réalisé en partenariat avec,

- Chroniques – Pôle ressource pour la création en environnement numérique PACA, Marseille
- LUX scène nationale de Valence
- La Chartreuse – CNES, Villeneuve-lès-Avignon
- Le Grenier à Sel (fondation EDIS), Avignon
- L'Université d'Avignon

Le partenariat en coproduction avec Chroniques s'inscrit dans ses missions de Pôle Ressources Régional pour la Création Artistique en Environnement Numérique du ministère de la Culture (DGCA et DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le partenariat en coproduction avec LUX, s'inscrit dans l'ingénierie du projet Fab'LUX – Lauréat de l'AAP « Culture Immersive et métavers » et soutenu par le gouvernement dans le cadre de France 2030.

Ce dispositif d'accompagnement s'inscrit dans un enjeu de partage de compétences pour l'ensemble du secteur de la création, dans la continuité de précédents dispositifs tels *Chimères** et *Onboarding Pass***.

Le dispositif s'appuie sur l'expertise reconnue de ses membres et de ses partenaires.

LE VIVIER - 2026 propose à des artistes porteurs d'un projet de création artistique en cours de conception d'explorer des méthodes d'écriture et des options technologiques pour préparer au mieux la réalisation de leur projet.

Les artistes participants de **LE VIVIER - 2026** sont accompagnés sur chaque étape du dispositif par des professionnels des arts de la scène et de la création artistique numérique, sur les volets de conception, de dramaturgie, de technologies et de production.

Pour les participants et les intervenants, l'engagement dans **LE VIVIER 2026** implique une dimension de partage pair-à-pair, dans un esprit d'émulation et de coopération.

Réunis à Pôle Pixel lors d'un premier **Workshop Collectif** d'accompagnement de trois journées, les artistes participants de **LE VIVIER - 2026** sont accompagnés sur les volets de conception, d'écriture, de dramaturgie et d'orientation technologiques. La participation en présentiel au **Workshop Collectif** est obligatoire.

Jusqu'à 4 (quatre) artistes participants au **Workshop Collectif** pourront, selon le développement et la pertinence des projets, bénéficier d'un **suivi personnalisé** afin d'assurer le meilleur accompagnement possible des projets vers leur réalisation effective, durant une période 3 mois (mars – mai 2026) ponctuée de 4 points d'étapes obligatoires avec les organisateurs et experts.

Les artistes ayant bénéficié du **suivi personnalisé** de **LE VIVIER - 2026** seront réunis ensuite lors d'une **Résidence Collective** d'écriture et d'accompagnement de 2 semaines à La Chartreuse – CNES, à Villeneuve-lès-Avignon. La participation en présentiel à la **Résidence Collective** est obligatoire.

A l'issue de la **Résidence Collective**, les artistes accompagnés par **LE VIVIER – 2026** seront invités à présenter leur travaux de recherche lors d'une rencontre publique en juillet 2026 à Avignon.

Le dispositif **LE VIVIER - 2026** prend en charge les rémunérations des artistes durant le **suivi personnalisé** (5 jours) et durant la **Résidence Collective** (10 jours), selon les barèmes propres au dispositif (correspondant à 180 € brut /jour), ainsi que tous les frais de transports, restauration et hébergement associés. Durant le **Workshop Collectif** (3 jours), le dispositif **LE VIVIER 2026** prend uniquement en charge les voyages, hébergements et repas des participants.

*

Un soutien aux formes artistiques contemporaine incluant la création numérique

LE VIVIER – 2026 s'adresse à des artistes de tous horizons, porteurs d'un projet de création artistique qui n'est pas encore en phase de production effective et dont la forme implique à la fois de la création en environnement numérique et des publics in situ.

Les projets éligibles doivent explorer des formes artistiques qui relient de manière originale les mondes « physiques » et « numériques » (ou « virtuels »), pouvant être diffusées dans des salles de spectacle ou des lieux d'exposition et dans les établissements culturels en général.

Un dispositif d'accompagnement, ouvert à toutes les formes de création artistique contemporaine

LE VIVIER – 2026 est ouvert à des projets relevant de toutes les pratiques artistiques et créatives, notamment des formes innovantes ou inédites.

LE VIVIER – 2026 est accessible à des porteurs de projets n'ayant pas nécessairement d'expérience la création artistique numérique dans le cadre de leurs parcours, mais souhaitant s'ouvrir à ces méthodes de travail pour explorer de nouvelles formes artistiques.

De même, **LE VIVIER – 2026** est accessible à des professionnels des industries créatives n'ayant pas nécessairement d'expérience préalable de la création artistique contemporaine, mais souhaitant s'ouvrir à cette discipline pour expérimenter de nouvelles formes de création.

*

Un dispositif organisé en 3 phases

Le dispositif **LE VIVIER – 2026** s'organise en **3 phases successives et sélectives** suivies et accompagnées par ses organisateurs, en coopération avec ses partenaires, ci-nommé « Comité LE VIVIER ».

Phase 1 – Workshop Collectif – Un atelier de recherche accompagnée vers la création

Suite à la sélection des candidats sur dossier, par le Comité LE VIVIER, 8 (huit) artistes sont tenus à participer à un **Workshop Collectif**, lors duquel ils travaillent au développement de leurs projets, dans une démarche de partage des idées et d'émulation collective. Le travail, inspiré des méthodes d'accompagnement artistique et d'innovation technologique, s'opère en dialogue constant avec différents animateurs et facilitateurs, comprenant les organisateurs du dispositif et des experts invités. Durant le **Workshop Collectif**, les participants seront invités à découvrir l'écosystème de Pôle Pixel et à participer à la rencontre Pixel Break, le 26 février 2026.

Les candidats s'engagent à être disponibles en présentiel sur l'ensemble de la durée du Workshop, qui se déroulera du 24 au 26 février 2026 à Pôle Pixel à Villeurbanne.

Les frais de voyages, hébergement et repas des participants sont pris en charge par le dispositif **LE VIVIER 2026** durant le **Workshop Collectif**.

À l'issue de ce workshop, les projets approfondis et mis à jour durant ces 3 journées de travail sont présentés 15 jours plus tard au Comité LE VIVIER.

Selon le développement et la pertinence des projets à ce stade, un maximum de 4 (quatre) projets seront sélectionnés pour le **suivi personnalisé** par le **Comité LE VIVIER**.

Phase 2 – Accompagnement personnalisé – Conseil et accompagnement vers la création

Les projets sélectionnés pour la deuxième phase du dispositif sont ensuite suivis en accompagnement par un « expert référent ». Ce suivi d'accompagnement consiste en séances de conseils et d'orientations personnalisées et adaptées à l'étape de développement du projet et à ses spécificités, tel que :

- Conseil pour des étapes complémentaires de recherche et d'écriture pour formaliser le projet (enjeux artistiques, dramaturgie, ressources technologiques, etc.)
- Conseil et orientations sur les étapes de R&D et d'expérimentation
- Conseil et orientations sur l'étape de préproduction et/ou d'entrée en production

Ces temps de conseil sont dispensés gracieusement par le dispositif aux artistes porteurs de projets. Ils peuvent éventuellement inclure l'intervention d'autres membres du Comité LE VIVIER, ainsi que des mises en relation ou des conseils sur la recherche de partenaires et de financement. Ils n'incluent pas de mises à disposition de ressources (lieux de travail, résidences, matériel, etc.) mais peuvent impliquer des facilitations en ce sens (notamment autour des solutions technologiques), selon les spécificités propres à chaque projet.

Ces accompagnements personnalisés sont ainsi constitués de **4 (quatre) temps de conseil** formels sur une période de trois mois après la validation du suivi de projet au sein du Comité LE VIVIER.

En fonction des spécificités du projet et de ses évolutions, le Comité LE VIVIER peut, à discréction, décider d'étendre, réduire ou clôturer l'accompagnement. Dans tous les cas de figure, l'accompagnement personnalisé se terminera au plus tard à l'issue de la **Résidence Collective** à La Chartreuse – CNES.

Durant le **suivi personnalisé**, chaque participant sera rémunéré pour 5 journées de travail sur la durée par le dispositif **LE VIVIER 2026**.

Phase 3 – Résidence Collective – une résidence de recherche accompagnée vers la création

Suite à l'accompagnement personnalisé (phase 2), les artistes sont tenus à participer à une **Résidence Collective**, lors de laquelle ils travaillent au développement de leurs projets, dans une démarche de partage des idées et d'émulation collective. Le travail, inspiré des méthodes d'accompagnement artistique et d'innovation technologique, s'opère en dialogue constant avec différents animateurs et facilitateurs, constitués des opérateurs de **Le Vivier – 2026** et d'experts invités.

Les candidats s'engagent à être disponibles en présentiel sur l'ensemble de la durée de la résidence, qui se déroulera du 12 au 23 mai 2026 à La Chartreuse – CNES à Villeneuve-lès-Avignon.

Durant la **Résidence Collective**, chaque participant sera rémunéré pour 10 journées de travail sur la durée de la résidence par le dispositif **LE VIVIER – 2026**, qui prendra aussi en charge les voyages, hébergements et repas des participants.

A l'issue de la **Résidence Collective**, les artistes accompagnés par **LE VIVIER – 2026** seront invités à présenter leur travaux de recherche dans une rencontre publique durant le festival d'Avignon.

A l'issue de l'accompagnement, les bénéficiaires du dispositif s'engagent à fournir, dans un délai d'un mois, un bilan de leur expérience du dispositif aux organisateurs, sous la forme d'un dossier artistique et technique actualisé de leur projet et d'un texte en annexe (10 000 signes max), restituant leur l'expérience d'accompagnement **LE VIVIER – 2026**.

L'accompagnement dans le cadre de **LE VIVIER – 2026** n'engage en rien ses organisateurs et ses partenaires sur un éventuel soutien en production ou diffusion.

*

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel est ouvert à des artistes et créateurs relevant de tous les champs de la création contemporaine, de nationalité française, ou ayant le statut de résidents en France (hexagone et territoires ultramarins).

Les personnes inscrites dans un cursus d'études artistiques supérieures ne sont pas éligibles.

Les candidatures sont déposées à titre individuel par des personnes porteuses d'un projet artistique de création incluant des technologies numériques, en présence de public dans un lieu d'accueil physique.

La candidature ne peut pas concerner l'accompagnement d'un projet déjà en production, ou dont l'équipe finale serait déjà arrêtée et les solutions technologiques déjà déterminées. Certains projets en phase de préproduction peuvent cependant être éligibles, s'ils répondent aux critères sus-cités.

Les candidats s'engagent à être disponibles en présentiel sur l'ensemble des périodes suivantes :

Workshop Collectif : 24 au 26 février 2026, au Pôle Pixel – Villeurbanne

Résidence Collective : 12 au 23 mai 2026, à La Chartreuse / CNES – Villeneuve-Lès-Avignon

Les candidats s'engagent à contribuer de bon gré à tout dispositif d'étude et d'évaluation du dispositif et à se rendre autant que possible disponibles pour des temps de présentations publiques à des fins de restitution ou de promotion du dispositif **LE VIVIER – 2026** et de leur projet personnel.

*

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour candidater au dispositif **LE VIVIER – 2026**, un dossier devra être envoyé – uniquement par courriel – avant la date limite à l'adresse suivante :

levivier@polepixel.fr

Avec l'intitulé de courriel suivant :

« LE VIVIER – 2026 – candidature » - Prénom – Nom de l'artiste »

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- Un CV du parcours artistique ou de créateur du candidat
- Un dossier de présentation du projet en cours de conception [de 10 pages maximum] présentant
 - o l'intention du projet de création et
 - o l'intérêt de l'apport des technologies numériques dans la démarche artistique,
 - o ainsi que les pistes d'approfondissement artistique et les problématiques que l'artiste souhaite explorer durant **LE VIVIER – 2026**.
- Un courrier d'attestation d'engagement et de disponibilité en présentiel sur les dates du **Workshop Collectif**, de la **Résidence Collective**

Le dossier de présentation du projet peut inclure des liens internet (URL) vers un site ou des documents en ligne (texte, image, audio, vidéo, application, etc.). Ces références en ligne pour expliciter la démarche du projet présenté sont optionnelles et doivent être en quantité mesurée et raisonnable.

Tous les documents envoyés devront être au format PDF et l'ensemble des pièces ne dépassera pas 10 MB.
Tout projet reçu incomplet, hors critères ou hors délais ne sera pas présenté au jury.

Données personnelles : La participation au présent Appel à Projets implique l'acceptation sans réserve de ses dispositions***.

*

SÉLECTION

Un jury composé de représentants des organisateurs de **LE VIVIER 2026** et de leurs partenaires, ci-nommé le Comité LE VIVIER, effectue les sélections suivantes :

1 - A l'appui des dossiers de candidature, la sélection d'un groupe de 8 (huit) artistes pour le Workshop Collectif qui se déroulera du 24 au 26 février 2026 au Pôle Pixel à Villeurbanne

Pour cette sélection, le jury portera une attention particulière :

- À l'adéquation des projets avec les enjeux d'exploration de formes hybrides de création artistique incluant les technologies numériques dans sa dramaturgie
- À la volonté d'exploration artistique, d'invention, de partage, et l'état d'esprit de coopération des porteurs de projets
- À la diversité des projets artistiques et des artistes constituant le groupe de participants
- Au respect de la parité
- Aux intentions de projets portant notamment une adresse particulière à la jeunesse.

2 – A l'issue du Workshop Collectif, les projets mis à jour sont présentés au Comité LE VIVIER réuni en jury, sous la forme d'un dossier actualisé.

Cette nouvelle étape de sélection aura pour objectif de :

- Sélectionner les 4 (quatre) projets retenus pour la phase 2 de l'accompagnement
- Déterminer l'expert « référent » pour chaque projet retenu pour la suite de l'accompagnement.

Pour cette sélection, le jury portera une attention particulière :

- A la cohérence artistique et dramaturgique du projet, en lien avec les technologies potentiellement mobilisées pour sa réalisation
- A la pertinence du développement des projets suite aux travaux du Workshop Collectif
- A la maturité professionnelle des porteurs de projets pour les mener potentiellement jusqu'à leur terme.

*

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

Nicolas ROSETTE

Coordinateur LE VIVIER – 2026

levivier@polepixel.fr

RAPPEL CALENDRIER

Date d'ouverture de l'appel à projets : 25 novembre 2025 à 12h

Date limite de dépôt des candidatures : 26 décembre 2025, étendu au **6 janvier 2026 à minuit**

Workshop Collectif : 24 au 26 février 2026, au Pôle Pixel – Villeurbanne

Résidence Collective : du 12 au 23 mai 2026, à La Chartreuse / CNES – Villeneuve-Lès-Avignon

**Chimères* (2018-2023) est un programme pilote de recherche et d'expérimentation ouvert à toutes les disciplines créatives afin d'accompagner les écritures artistiques hybrides et les usages contemporains des technologies. Ce programme est une initiative de la DGCA du Ministère de la Culture dont la mise en œuvre a été confiée en 2018 au Lieu Unique, scène nationale de Nantes et au Théâtre Nouvelle Génération, centre dramatique national de Lyon.

***Onboarding Pass* (2024) est un dispositif du projet *Scènes Augmentées*, soutenu par l'État dans le cadre du dispositif « Expérience augmentée du spectacle vivant » de la filière des industries culturelles et créatives (ICC) de France 2030, opérée par la Banque des Territoires.

***Données personnelles

Les organisateurs de **LE VIVIER – 2026** ainsi que leurs partenaires mettent en œuvre des traitements automatisés de données à caractère personnel pour les finalités suivantes : gestion, administration et règlement du présent Appel à Projets, gestion des éventuels services et prestations dont les candidats pourraient bénéficier en participant au dispositif LE VIVIER – 2026, communication relative aux projets accompagnés dans le cadre du dispositif LE VIVIER – 2026, gestion des réclamations et contentieux éventuels. L'accès aux données est strictement limité aux employés et préposés habilités à les traiter en raison de leurs fonctions et soumis à une obligation de confidentialité. Les données personnelles collectées sont celles renseignées dans le dossier de candidature (Nom, Prénom, Adresse (rue, code postal, ville, pays, email), Téléphone, Date de naissance, Numéro de sécurité sociale et le cas échéant URL du Site Internet). Le renseignement de ces données est indispensable pour participer au présent Appel à Projets. Les données sont conservées 1 (un) an à compter de la date de clôture de l'Appel à Projets, à moins que le Candidat n'ait exercé son droit de suppression ou qu'une durée de conservation plus longue soit imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, toutes les précautions utiles sont prises pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient effacées, déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la « *loi informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le Candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement relativement aux données personnelles le concernant ou encore de limitation du traitement. Le Candidat peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ce droit s'exerce à tout moment, sous réserve d'identification, par courriel à : levivier@polepixel.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : PÔLE PIXEL, 24-26-36 rue Emile Decors 69100 Villeurbanne

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Candidat peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

Les partenariats de Pôle Pixel et Chroniques s'inscrivent dans une démarche de collaboration entre Pôles de Ressources Régionaux de la Création Artistique en Environnement Numérique du ministère de la Culture.